

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2016 (le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : Jean Pierre GUILLERET - Gilbert TACHON - Sylvie MALESTROIT – Guy ETIENNE – Philippe BIDAN – Angélique ROUTIER – Robert JAMBIN - Paulette GICQUEL - Martine VALLÉE - Benoît JAN – Stéphane FOUCAULT – Hervé LE DOUCEN – Lynda LE PORS - Gwenaëlle PESTEL – Armand BIDAN - André LE TINNIER – Patricia CHOUPEAUX - Stéphanie LE BARS - Michel HAMON.

Secrétaire de séance : Martine VALLÉE

LOGICIEL ENFANCE

Le Conseil Municipal décide, par 18 voix pour et 1 abstention, d'acquérir un nouvel outil de gestion du service enfance auprès d'ABELIUM pour un coût HT de 3 590 €.

Une demande de financement via les fonds européens, à hauteur de 80 % du coût HT, sera présentée. Le reste à charge de la commune serait de 718 € HT.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SELECTIVE

Pour se conformer au Règlement Sanitaire Départemental, le Conseil Municipal valide :

- ✓ le règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés
- ✓ La fréquence qui, pour LA MOTTE, est la suivante depuis le 15 novembre 2015

	Bourg	Campagne
Type de collecte	Conteneurs individuels	Conteneurs collectifs
Fréquence de collecte	Une semaine : ordures ménagères Une semaine : tri sélectif	Toutes les semaines, ordures ménagères et tri sélectif.